

Vacance de poste

L'administration communale de Weiswampach se propose d'engager

un ingénieur diplômé (m/f/d) (branche: génie civil)

sous le statut du fonctionnaire communal, groupe de traitement A1,
sous-groupe scientifique et technique à raison de 100 % (40 heures/semaine)
(Création /Transformation de poste, décision du conseil communal du 03.09.2024)

Conditions d'admissibilité :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne tel que déterminé par l'article 2 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux;
- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues;
- être titulaire d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un « Master » en génie civil;
Les diplômes d'études supérieures doivent être inscrits au registre des diplômes prévu par la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.
- disposer d'un certificat de réussite à l'examen d'admissibilité de la catégorie A, groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique, émis par le Ministère des Affaires intérieures et datant de moins de cinq ans à la date du dépôt de la demande ou se prévaloir d'une nomination définitive dans la carrière visée;
- une expérience professionnelle et pratique de plusieurs années dans le domaine demandé pourra être considérée comme un atout.

Documentation :

Les lettres de motivation doivent être accompagnées:

- d'une notice biographique détaillée (CV) avec photo récente;
- d'une photocopie (recto/verso) de la carte d'identité ou du passeport;
- d'une copie de la carte de sécurité sociale;
- d'un extrait récent (< 3 mois) de l'acte de naissance;
- d'un extrait récent (< 3 mois) du casier judiciaire (bulletin no. 3);
- d'une copie des diplômes et certificats d'études requis;
- d'une copie de l'inscription au registre des diplômes prévu par la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles;
- d'une copie des documents attestant la réussite à l'examen d'admissibilité de la catégorie A, groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique ou le cas échéant une copie de la nomination définitive dans la carrière visée
- d'un certificat d'affiliation reprenant les occupations enregistrées auprès de la CCSS (demande en ligne).

Contact :

Secrétariat communal (par email: secretariat@weiswampach.lu ou par tél. : 97.80.75-20).

Délai d'inscription :

Les candidats voudront adresser leur demande au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Weiswampach, Om Leempuddel, L-9991 Weiswampach pour **le vendredi 10 octobre 2025** au plus tard.

Des entretiens éventuels pour les candidats sélectionnés auront lieu le 28 octobre 2025 (après-midi) et/ou le 30 octobre 2025 (matin).

En déposant son dossier, l'intéressé donne son accord à l'administration communale d'utiliser ses données personnelles dans le cadre du procès de recrutement conformément aux dispositions du règlement européen sur la protection des données personnelles (UE 2016/679).

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération.

Un descriptif détaillé du poste en question est publié sur le site internet www.weiswampach.lu.

Weiswampach, le 27 septembre 2025

Le collège des bourgmestre et échevins,

